

Instruction n° 2022-I-04 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 septembre 2022

Crédit Mutuel Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés et, respectivement, à leur encours d'obligations foncières et de financement de l'habitat.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2022.

Paris, le 24 octobre 2022



Denis REINSBACH

Directeur administratif

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Types de garanties	Encours
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	24 500 M €
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	0 M €
Caution délivrée par un établissement de crédit	10 501 M €
<i>Dont Caution Crédit Logement</i>	10 501 M €
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M €
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 480 M €	8 886 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 020 M €	1 615 M €
TOTAL	24 500 M €	10 501 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1997	0 M €	1	0 M €	0
1999	0 M €	7	0 M €	0
2000	2 M €	81	0 M €	0
2001	4 M €	149	0 M €	3
2002	9 M €	406	0 M €	13
2003	35 M €	1 743	2 M €	183
2004	87 M €	3 115	12 M €	626
2005	223 M €	5 854	47 M €	1 546
2006	376 M €	7 739	79 M €	1 986
2007	392 M €	7 520	71 M €	1 603
2008	238 M €	5 097	38 M €	1 010
2009	262 M €	5 153	71 M €	1 619
2010	517 M €	9 021	224 M €	4 345
2011	467 M €	7 348	163 M €	3 182
2012	439 M €	6 461	144 M €	2 522
2013	820 M €	11 188	418 M €	6 440
2014	862 M €	10 587	310 M €	4 415
2015	1 783 M €	18 012	1 044 M €	12 099
2016	2 040 M €	19 314	1 017 M €	11 022
2017	2 987 M €	25 374	1 315 M €	12 582
2018	3 425 M €	25 465	1 453 M €	12 479
2019	3 648 M €	24 893	1 455 M €	11 985
2020	3 429 M €	21 186	1 450 M €	11 066
2021	2 240 M €	13 668	1 080 M €	7 946
2022	215 M €	1 246	108 M €	829
0	0 M €	0	0 M €	0
TOTAL	24 500 M €	230 628	10 501 M €	109 501

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	3 M €	768	2 M €	405
1	50 M €	5 545	28 M €	2 987
2	110 M €	6 795	64 M €	3 535
3	208 M €	8 415	126 M €	4 768
4	283 M €	8 503	163 M €	4 722
5	366 M €	8 813	210 M €	4 853
6	452 M €	9 118	261 M €	4 995
7	555 M €	9 513	309 M €	5 084
8	745 M €	10 893	431 M €	6 291
9	866 M €	11 377	475 M €	6 196
10	959 M €	11 443	468 M €	5 583
11	1 027 M €	11 140	489 M €	5 386
12	1 068 M €	10 522	506 M €	5 024
13	1 412 M €	12 650	668 M €	6 270
14	1 493 M €	12 436	699 M €	6 097
15	1 532 M €	11 861	702 M €	5 560
16	1 594 M €	11 545	694 M €	5 245
17	1 658 M €	11 110	687 M €	4 930
18	1 800 M €	11 326	748 M €	4 952
19	1 463 M €	9 163	553 M €	3 670
20	1 059 M €	6 887	318 M €	2 125
21	1 406 M €	8 495	473 M €	2 984
22	1 617 M €	8 985	506 M €	2 975
23	1 604 M €	7 875	510 M €	2 806
24	1 012 M €	4 700	379 M €	1 883
25	103 M €	479	30 M €	161
26	18 M €	93	1 M €	7
27	22 M €	114	1 M €	7
28	13 M €	59	0 M €	0
29	2 M €	5	0 M €	0
TOTAL	24 500 M €	230 628	10 501 M €	109 501

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

L'organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution est Crédit Logement.

Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Les prêts garantis par Crédit Logement inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II - Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Autres expositions

Nature	Contrepartie	Échelon de qualité de crédit	Échéance	Montant
Compte courant	BFCM	1 ^{er}	1 jour	278 738 882 €
Dépôt à terme	BFCM	1 ^{er}	Préavis 2 jours	1 650 000 000 €

IV - Remboursements anticipés

Les taux de remboursements anticipés retenus par Crédit Mutuel Home Loan SFH sont ceux déterminés par la Gestion Actif Passif (ALM Groupe). La méthodologie en place distingue les rachats structurels (indépendant des conditions de marchés) des rachats conjoncturels (fonction de l'évolution des taux d'intérêts). La modélisation utilisée au niveau confédéral tient compte des caractéristiques de l'ensemble des contrats de crédits accordés et du scénario de taux TEC 15 retenu au niveau du scénario budgétaire du Groupe. Ce taux de rendement des emprunts d'État à 15 ans pris en compte avec application d'un délai de 6 mois constitue l'indice le mieux corrélé avec ce retard.

Il en résulte une matrice de taux exprimés en annuel glissant qui se présente de la manière suivante au 30 septembre 2022 :

Année 1	5,21%
Année 2	4,58%
Année 3	4,82%
Année 4	4,82%
Année 5	4,79%

Année 6	4,76%
Année 7	4,73%
Année 8	4,70%
Année 9	4,66%
Année 10	4,63%

V - Liste des émissions d'obligations de financement de l'habitat

L'encours des titres émis par Crédit Mutuel Home Loan SFH au 30/09/2022 s'élève à 24 846 961 862 €.

Code ISIN	N° de séries	Date d'échéance contractuelle	Date d'échéance prorogable	Nominal CV €	Devise
FR0010990390	Série 12	16/01/2023		1 650 000 000	EUR
FR0011121185	Série 16	07/10/2024		96 961 862	NOK
FR0011182542	Série 19	19/01/2024		1 250 000 000	EUR
FR0011564962	Série 27	11/09/2023		1 350 000 000	EUR
FR0011991306	Série 30	19/06/2024		1 000 000 000	EUR
FR0013065117	Série 32	07/04/2026	07/04/2027	1 000 000 000	EUR
FR0013236247	Série 34	10/02/2025	10/02/2026	750 000 000	EUR
FR0013282142	Série 35	15/09/2027	15/09/2028	1 250 000 000	EUR
FR0013313020	Série 36	02/02/2026	02/02/2027	1 000 000 000	EUR
FR0013332012	Série 37	30/04/2028	30/04/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013378213	Série 38	26/10/2028	26/10/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013378239	Série 39	26/10/2028	26/10/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013399110	Série 40	30/04/2024	30/04/2025	1 000 000 000	EUR
FR0013399102	Série 41	30/01/2029	30/01/2030	1 000 000 000	EUR
FR0013414497	Série 42	10/04/2030	10/04/2031	1 000 000 000	EUR
FR0013414505	Série 43	10/04/2028	10/04/2029	1 000 000 000	EUR
FR0013478898	Série 44	28/01/2030	28/01/2031	1 250 000 000	EUR
FR0013506870	Série 45	09/04/2025	09/04/2026	1 750 000 000	EUR
FR0014003BW0	Série 46	06/05/2031	06/05/2032	1 250 000 000	EUR
FR0014004KP3	Série 47	20/07/2028	20/07/2029	1 000 000 000	EUR
FR0014008RP9	Série 48	04/03/2027	04/03/2028	1 500 000 000	EUR
FR0014008RV7	Série 49	04/03/2032	04/03/2033	500 000 000	EUR
FR001400B9U1	Série 50	08/02/2028	08/02/2029	1 250 000 000	EUR

VI - Exposition aux risques de marché, de crédit et de liquidité

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 septembre 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, calculée selon les préconisations de l'EBA, était de 0 millions d'euros pour une hausse des taux de 200 pb et de -1 millions d'euros pour une baisse des taux de 200 pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 98 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII - Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Crédit Mutuel Home Loan SFH bénéficie d'une mise à disposition de liquidité de la BFCM permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

La date de maturité retenue pour les instruments à échéance prorogeable est la date de maturité contractuelle.

Au 30/09/2022, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel Home Loan SFH est de 1 650 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

VIII - Structure des échéances

Le tableau détaillant les informations sur la structure des échéances des obligations foncières et de financement de l'habitat sont repris au titre «V - Liste des émissions d'obligations de financement de l'habitat» du présent rapport.

Les déclencheurs de la prorogation de l'échéance sont uniquement ceux prévus aux articles L. 513-30 et R. 513-8-1 du Code Monétaire et Financier.

IX - Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau de couverture légal au sens de l'article R.513-8 du Code monétaire et financier, certifié par notre Contrôleur Spécifique, s'élève à 132,57% au 30/06/2022.